

nation par lui de la conduite des évêques : " Cette phrase de désaveu, disait-il, cette parole de blâme, non seulement le Saint-Père ne l'a pas dite, *mais, nous le savons de source certaine*, nos adversaires l'attendront en vain."

Léon XIII confirma bientôt la déclaration de l'archevêque de Malines par un bref du 2 avril 1880, dans lequel, après avoir loué le zèle des évêques et des catholiques belges dans la question scolaire, il ajoutait : " Nous avons donc à cœur de vous dire que de pareils exemples de dévouement, d'attachement au Saint-Siège et de zèle pour la conservation de la foi et de la piété dans votre patrie Nous remplissent de consolation et resserrent toujours davantage les liens de la paternelle affection qui depuis longtemps Nous unissent aux évêques et aux fidèles de la Belgique." Le Saint-Père accentua la signification de ce bref en disant au baron d'Anethan, dans une conversation que rapporte la correspondance diplomatique : " J'ai jamais cette désunion dont parlent certains journaux n'a existé : je suis uni, complètement uni dans la foi avec tous les évêques. Il n'y a qu'un berger et un troupeau. "

" A partir de la publication du document dont nous venons de parler, les négociations de la Belgique avec le Saint-Siège entrèrent dans leur dernière phase. Le 7 avril 1880, M. Frère-Orban sollicita des explications à son sujet. Mettant Rome en demeure d'affirmer son accord avec l'épiscopat et d'assumer la responsabilité de la lutte engagée entre l'Eglise et l'Etat, ou de désapprouver hautement la conduite des évêques en leur imposant ses volontés. Les explications ne se firent pas attendre. Le secrétaire d'Etat, par sa dépêche du 3 mai, affirma de nouveau que les évêques avaient raison de condamner une loi contraire à tous les principes de la morale chrétienne, et de déclarer qu'il était interdit à tout catholique d'y coopérer formellement. Le Saint-Siège, préoccupé du désir de modérer l'ardeur de la lutte, avait à la vérité espéré un instant que l'on aurait pu faire quelque distinction entre école et école, et montrer, dans la pratique, une certaine indulgence à l'égard des écoles dont la situation de fait n'aurait point inspiré d'inquiétudes au point de vue catholique, *mais les évêques avaient fait observer que, vu l'état des choses en Belgique, une telle situation était impossible.*" Le Saint-Siège donc " en ce qui regarde la situation pratique des nouvelles écoles en général, n'a pas cru devoir contre-